

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **54 (1918)**

Heft 18

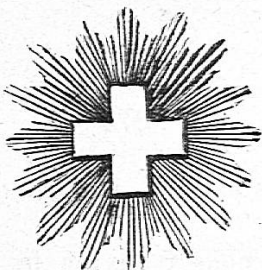
PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Série A : Partie générale. Série B : Chronique scolaire et Partie pratique.

SOMMAIRE : *Chronique vaudoise.* — *Chronique genevoise.* — *Chronique neuchâteloise.* — *Chronique jurassienne.* — PARTIE PRATIQUE : *Leçon de choses.* — *Dictées.* — *Récitation.* — *Histoire.* — *L'expérimentation scientifique à l'école primaire.* — *Comptabilité.* — *Le dessin à l'école primaire.* — *Concours de français.*

CHRONIQUE VAUDOISE

Voir aux annonces. — Nous attirons l'attention des membres du corps enseignant vaudois sur une annonce du Département de l'Instruction publique insérée dans le présent numéro de l'*Educateur*.

*** **Lausanne. Traitements.** — Dans sa séance du 16 avril écoulé, le Conseil communal a adopté à l'unanimité le préavis municipal concernant l'augmentation des traitements du personnel enseignant. Nous reviendrons sur cette question dans un prochain numéro.

*** **Retraite.** — Mlle Reymond, institutrice à Fiez, vient de prendre une retraite bien gagnée, après 51 ans d'activité, dont 39 à Fiez.

La Municipalité, la Commission scolaire, la population du village lui ont témoigné leur reconnaissance en une touchante cérémonie qui eut lieu dans la grande salle du Casino, le dimanche 7 avril. M. le pasteur, M. le syndic, M. le président de la Commission des écoles ont retracé la carrière de Mlle Reymond et fait l'éloge de son enseignement comme de son caractère. Sous la direction de M. Besson, instituteur, le Chœur mixte et les écoliers firent entendre leurs plus beaux chants.

Des cadeaux furent offerts à Mlle Reymond par la Commune et par les enfants des écoles.

Puisse notre collègue jouir longtemps de sa retraite, dans son paisible village du pied du Jura.

A. R.

*** **Cures d'air, cures de soleil et gymnastique spéciale.** — Sous ce titre, un cours dont le programme a paru dans le N^o 10 de l'*Educateur* a été offert par la Ligue vaudoise contre la tuberculose à tous ses membres et à toutes les personnes des deux sexes qui s'intéressent à son œuvre d'hygiène sociale. Le nombre des inscriptions ayant dépassé toutes les attentes, ce cours a dû être dédoublé. Le premier a eu lieu du 3 au 7 avril et le second du 17 au 20 avril.

Les deux cours ont été donnés par MM. les docteurs Lucien Jeanneret et Francis Messerli.

Parlons du premier, auquel nous avons eu le privilège d'assister. Il comptait une soixantaine de participants, dont dix messieurs seulement. Professionnels et amateurs de tous âges et toutes conditions, instituteurs et institutrices de toutes les parties du canton et même de la Suisse, ont répondu à l'appel, pour le plus grand encouragement des initiateurs de ce cours d'un nouveau genre. L'ouverture a été faite au collège de Mont-Riond par M. le professeur Dr Demiéville. Il a fait une très intéressante causerie sur le but de ce cours, à savoir la lutte contre la tuberculose de l'enfance au moyen de l'héliothérapie.

Ce rapide exposé a été suivi d'une captivante conférence de M. le Dr Jeanneret, spécialiste bien documenté et habile vulgarisateur de la science médicale. Il a décrit clairement cette affreuse maladie qui ravage notre humanité moderne, il a parlé successivement de la tuberculose chez le nourrisson, chez l'écolier et chez l'adulte, de la tuberculose pulmonaire et de la tuberculose chirurgicale, de l'infection discrète et de l'infection massive par la respiration des bacilles de Koch, de la police antimicrobienne exercée par le système lymphatique de notre organisme, de l'immunité, plus relative qu'absolue, contre la contagion, des réactions cutanées à la tuberculine de Pirquet, etc.

Dans une deuxième conférence, M. le Dr Messerli, excellent gymnaste doublé d'un athlète, a attiré l'attention des auditeurs sur les bienfaits de la gymnastique respiratoire au double point de vue mécanique et biochimique. C'est par le nez, et non pas par la bouche, que les enfants doivent respirer, et il faut que leurs poumons puissent bien se gorger d'oxygène, partie vitale de l'air. A cet effet, il faut faire avec méthode l'éducation physiologique de la fonction respiratoire. Cette gymnastique nécessaire, accompagnée de mouvements variés des bras et du corps, développe l'ampliation de la cage thoracique dans ses trois diamètres. Faite souvent en plein air, au soleil et en costume léger, torse nu, elle produit des résultats heureux et rend les enfants plus réfractaires aux bacilles.

Pour la troisième conférence, la parole fut de nouveau à M. le Dr Jeanneret. Sans prétention, mais avec conviction, il parle plus spécialement de la cure de soleil, des bains de lézard, de l'héliothérapie ancienne et moderne, locale et générale, de ses dangers et de ses bienfaits curatifs, de la pigmentation de la peau, de la médication naturelle, du dépistage de la tuberculose, de la distinction entre les tuberculeux et les tuberculisés, etc.

Enfin la quatrième ne fut pas la moins substantielle. Avec humour et clarté, Mme Dr Olivier, Présidente du Comité cantonal, clôture le cours par un spirituel discours plein de judicieux conseils pratiques pour tous les participants invités à devenir des agents actifs de la Ligue. Elle en profite pour rompre une lance en faveur de l'assurance-maladie infantile, qui permettra sûrement de mieux dépister de nombreux cas, non seulement de tuberculose, mais aussi d'autres maladies. Puis M. le Dr Jeanneret complète ses précédentes conférences par une dernière causerie sur l'organisation des cures d'air et de soleil. Il nous fait l'historique de Vidy-Plage, nous dit ses expériences et nous donne d'utiles renseignements pour la création de semblables cures, aussi bien à la ville qu'à la campagne.

Toutes ces conférences ont été suivies de discussions animées sur une foule de questions trop longues à rappeler ici, et illustrées par un ravissant film de Vidy-Plage et par une belle série de projections lumineuses.

La partie pratique du programme a été exécutée à Vidy, sous l'experte direction de M. le D^r Messerli. Tous les exercices de gymnastique respiratoire ont été étudiés, collectivement et par groupes, par les participants d'abord, puis par des enfants, garçons et filles, en costume de bain.

Si tout le monde a sainement joui de ces exercices, les messieurs cependant ont eu de la peine à se faire à quelques positions, mouvements et commandements qui sont en conflit avec les prescriptions du manuel fédéral; c'est qu'il faut différencier la gymnastique médicale de la gymnastique militaire!

Des jeux nombreux ont mis ensuite en vedette les tempéraments sportifs.

Prévenir vaut mieux que guérir, telle est la devise qui est à la base de l'activité de la Ligue vaudoise pour lutter contre la tuberculose. Telle doit aussi être celle des instituteurs et institutrices qui veulent collaborer à cette grande lutte toujours plus difficile avec la recrudescence des misères de toutes sortes engendrées par la guerre. C'est pourquoi, comme conclusion pratique, et comme application de ce cours, qu'il nous soit permis d'émettre un vœu : « Introduire cinq à dix minutes par jour, entre les deux premières leçons du matin, quand le temps le permet, quelques exercices de gymnastique respiratoire et corrective. » Puisqu'à la campagne, on n'a pas la récréation horaire, ce moyen serait tout indiqué pour satisfaire au besoin physiologique de mouvement chez les enfants, plus spécialement chez les filles qui n'ont presque nulle part des leçons de gymnastique. Je pose donc la question, laissant aux intéressés le soin de communiquer leurs impressions sur cette idée.

Un dernier mot pour remercier et féliciter tous les dirigeants de ce cours et tous nos vœux pour la réussite des suivants.

UN PARTICIPANT.

CHRONIQUE GENEVOISE

U. I. P. G. — L'ordre du jour de l'assemblée plénière du 18 avril appelait la lecture des rapports de Mme Moret et de M. Samuel Aubert sur l'équivalence des brevets pédagogiques en Suisse romande.

Les sections pédagogiques du Gymnase et de l'École secondaire des jeunes filles de Genève comptent quatre années d'enseignement littéraire et scientifique. Le diplôme de maturité, s'il ouvre les portes de l'Université, ne confère pas le droit d'enseigner. Ce droit n'est acquis qu'à la suite d'un concours et d'un stage d'un an au minimum, dans les écoles primaires. Le brevet genevois d'aptitude pédagogique n'est donc pas l'équivalent de celui des écoles normales d'autres cantons, au point de vue de la durée et de l'orientation des études.

Nous reviendrons sur cette question de l'équivalence à l'occasion du rapport commun que présenteront prochainement Mme Moret et M. S. Aubert.

E. L.

CHRONIQUE NEUCHATELOISE

Traitements. Neuchâtel Ville. — On se souvient que le 30 novembre 1917, le Grand Conseil élevait à fr. 2700 le traitement initial des instituteurs, qui était alors de fr. 1800 à la campagne et de fr. 2000 à fr. 2100 dans les localités de Neuchâtel, le Locle et la Chaux-de-Fonds. Pour les institutrices, le Grand Conseil fixa le minimum légal à fr. 2000 partout. (Loi de 1908, fr. 1200 à 1300, — élévation à fr. 1500 et fr. 1600, en janvier 1917.)

Les chiffres adoptés par le Grand Conseil étaient des minima ; toute liberté était laissée aux Communes de compléter ces chiffres dans la mesure où elles l'estimaient nécessaire.

Si l'on en excepte l'élévation de la haute paie cantonale de fr. 300 pour les instituteurs et de fr. 200 pour les institutrices, les instituteurs de Neuchâtel étaient touchés d'une manière insignifiante par ces augmentations, attendu que depuis 1910 déjà, leurs traitements initiaux variaient entre fr. 2520 et fr. 2670.

En décembre 1917, le Corps enseignant primaire se réunit pour examiner la situation et sur le rapport d'une Commission spéciale (Comité de la Société pédagogique de la ville renforcé) décida d'adresser à son Directeur des Ecoles, sachant d'avance qu'il trouverait en lui un défenseur énergique et bienveillant, les revendications suivantes :

1. Augmentation du traitement initial des instituteurs de fr. 600.
2. Augmentation du traitement initial des institutrices de fr. 500.
3. Egalité de la haute paie communale fixée à fr. 600 (quinze annuités de fr. 40).

En 1917, la haute paie communale des institutrices était de fr. 200, celle des instituteurs de fr. 300.

Le 18 décembre 1917, M. F. Béguin, Directeur des Ecoles primaires, adressait à la Commission scolaire de Neuchâtel un remarquable rapport, documenté et très complet, dans lequel il exposait et soutenait avec objectivité et fort clairement les revendications du Corps enseignant primaire.

Après plusieurs séances, la Commission scolaire, à une importante majorité, adopta les demandes présentées par le Directeur des Ecoles et les transmit, avec pressante recommandation, aux autorités communales. Le Conseil communal estima ne pouvoir suivre complètement la Commission scolaire en ce qui concernait les chiffres des hautes paies, s'opposant particulièrement à l'égalité de la haute paie entre instituteurs et institutrices.

A la discussion en premier débat, le Conseil général vota la prise en considération du rapport du Conseil communal et le renvoya, selon l'usage, à une Commission spéciale.

Cette dernière, à laquelle furent aussi renvoyées toutes les questions d'augmentations des traitements du personnel enseignant des écoles secondaires et professionnelles, des directeurs et des secrétaires des Ecoles, eut cinq laborieuses séances ; dans sa grande majorité elle décida de faire au Conseil général les propositions suivantes en ce qui concernait le corps enseignant primaire, qui donnaient la plus entière et la plus complète satisfaction aux demandes formulées par le Corps enseignant primaire :

A. Instituteurs.

	Traitement initial.	Haute paie cantonale après 20 ans de services.	Haute paie communale.	Maximum.
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
III ^e année	3120	1200	600	4920
IV ^e »	3150	1200	600	4950
V ^e »	3240	1200	600	5040
VI ^e »	3270	1200	600	5070
VII ^e » (primaire supérieure)	3480	1200	600	5280

Le chiffre du traitement initial nouveau est ainsi élevé de fr. 600 sur le chiffre ancien et celui de la haute paie de fr. 300.

B. Institutrices.

	Traitement initial.	Haute paie cantonale.	Haute paie communale.	Maximum.
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Enfantines	2010	900	600	3510
1 ^{re} année	2100	900	600	3600
2 ^e »	2130	900	600	3630
3 ^e »	2160	900	600	3660
4 ^e »	2190	900	600	3690
5 ^e »	2280	900	600	3780
6 ^e »	2310	900	600	3810
7 ^e année (primaire supérieure)	2410	900	600	3910

Le chiffre du traitement initial nouveau est ainsi élevé de fr. 510 sur l'ancien et celui de la haute paie communale de fr. 400.

C. Maîtres spéciaux à l'école primaire¹.

<i>L'heure hebdomadaire fixée à</i>	Traitement ancien	Nouveau	
		Début.	Maximum.
Allemand	fr. 110 à fr. 130	fr. 130 à fr. 150	
Chant et dessin.	fr. 100 à fr. 120	fr. 120 à fr. 140	
Gymnastique	fr. 90 à fr. 110	fr. 120 à fr. 140	
Ouvrages.	fr. 80 à fr. 100	fr. 100 à fr. 120	

Le traitement des maîtresses des Ecoles ménagères est le même que celui des institutrices de 3^e année primaire.

Dans sa séance du 8 avril 1918, après une très brève discussion, le Conseil général a adopté tous les chiffres de traitement indiqués ci-dessus, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier.

L'arrêté voté fixe, en outre, le principe que les instituteurs doivent 30 heures de leçons effectives par semaine et les institutrices un nombre de leçons correspondant à celui prévu au programme de leur classe, ainsi que des travaux administratifs dans les limites fixées par la loi cantonale.

La haute paie est servie par semestre. A partir de la quatrième année de service, elle débute par fr. 40 et s'accroît annuellement de la même somme pendant 15 ans consécutifs, elle atteint donc fr. 600 après 18 ans de service.

¹ Les maîtres spéciaux attachés entièrement à l'école primaire bénéficient en plus de la haute paie cantonale.

Le Corps enseignant primaire de Neuchâtel-Serrières est fort réjoui du superbe succès de ses revendications. Il se souviendra qu'il le doit à la sollicitude éclairée et bienveillante des autorités scolaires et communales ; sa gratitude s'en va aussi à son Directeur à qui revient une bonne part de la réussite des demandes formulées ; elle s'en va enfin à la Commission spéciale qui a travaillé à cette œuvre, fortement secondée par l'actif et si dévoué collègue Fritz Hoffmann. A tous, un sincère et cordial merci ! Le Corps enseignant, ainsi encouragé et soutenu, va reprendre avec confiance, joie et tranquillité d'esprit et animé de plus de zèle et de dévouement encore, sa belle et utile mission. H. L. G.

CHRONIQUE JURASSIENNE

Gratuité des manuels scolaires. — Lors de l'introduction de la gratuité des manuels scolaires, la Direction de l'instruction publique décida que tous les livres délivrés aux élèves devenaient leur propriété. Plus tard, et sur la proposition du Bureau du synode, l'autorité supérieure admit que les ouvrages des cours inférieur et moyen pouvaient être retirés à la fin du cours ou de l'année scolaire. Le Bureau du synode estimait qu'il n'est pas nécessaire de créer, dans les familles chargées d'enfants, des bibliothèques d'ouvrages scolaires et cela aux frais des communes et de l'Etat. Par contre l'élève qui quittait l'école emportait de droit avec lui tous les ouvrages obligatoires du cours supérieur.

Aujourd'hui les livres d'école ont doublé de prix. Le livre de lecture Gobat et Allemand qui se vendait fr. 1,60 coûtera au moins fr. 3,50. Aussi la Direction de l'instruction publique, dans sa circulaire du 21 mars, recommande-t-elle aux élèves de prendre soin de leurs livres d'école et elle autorise les commissions scolaires à retirer ce printemps tous les manuels aux élèves qui achèvent leur scolarité pour les distribuer à nouveau. « Mais il ne faut pas pousser les choses trop loin. Que le mot d'ordre soit économie, mais non ladroterie. » H. GOBAT.

**** Ligue jurassienne de culture physique.** — Les journaux politiques publient un communiqué se rapportant à la fondation d'une ligue jurassienne de culture physique. L'assemblée constitutive a eu lieu à Delémont, le 14 avril. Le but de la ligue est d'augmenter la résistance physique du peuple par le développement de la gymnastique et des sports. L'hygiène publique, les jeux populaires, les bains publics, les conférences rentrent aussi dans le domaine de l'activité de la ligue. Le comité se compose de MM. Geering, docteur en médecine, à Reconvilier, comme président, James Juillerat, professeur à Porrentruy, Charles Junod, Frédéric Reusser, Armand Droz, maîtres secondaires à Tavannes, et Paul Imhoff, instituteur à Moutier.

La ligue compte actuellement plus de cinquante adhérents. H. GOBAT.

**** Union des chanteurs jurassiens.** — L'Union des chanteurs jurassiens vient de perdre son président central, M. Bourquin-Borel, chef d'un atelier de gravure à Bienne. Tous les journaux jurassiens ont rendu un hommage mérité aux services rendus par M. Bourquin-Borel dans le développement du chant populaire. Dans leur réunion du 21 avril à Moutier, les délégués de l'association ont appelé aux fonctions de président central M. Théophile Grogg, professeur à l'école normale de Delémont. H. GOBAT.

***** Une conséquence de la guerre.** — Jamais, depuis un quart de siècle, le recrutement de l'école primaire n'a été aussi faible que ce printemps à Porrentruy. L'autorité a procédé à l'inscription de 93 nouveaux élèves seulement, tandis que, les années dernières, il s'en présentait de 140 à 160. H. GOBAT.

***** Avis.** — L'Assemblée des délégués de la Société des Instituteurs bernois aura lieu le samedi 11 mai 1918, à 10 heures du matin, à Berne.

PARTIE PRATIQUE

LEÇON DE CHOSES.

La batterie de cuisine.

Qu'appelle-t-on batterie de cuisine? — Enumérez les principaux objets de la batterie de cuisine. (*Voir leçon de dessin, page 285.*) — En quoi est la batterie de cuisine? (Ustensiles de cuivre, de fer-blanc, de fer battu, d'émail, d'aluminium, de fonte, de bois, de terre.) — Où place-t-on les divers objets qui composent la batterie de cuisine? (Armoire, rayons, planche qui protège le mur.) — Comment doit-on les entretenir? (La batterie de cuisine en cuivre est la plus belle, mais elle est coûteuse et demande beaucoup d'entretien; aucun mets ne doit y séjourner; on nettoie le cuivre avec du tripoli. Pour nettoyer le fer-blanc et le fer battu, on le frotte avec du savon minéral ou des cendres fines. La fonte s'entretient comme le fer-blanc, mais elle est cassante. La vaisselle et les objets en émail se nettoient avec de l'eau chaude additionnée d'un peu de soude. Les objets en bois se lavent facilement à la brosse avec de l'eau et du savon. Le fourneau de fonte s'enduit de mine de plomb mêlée d'un peu d'eau ou de vinaigre; on le fait briller avec une brosse puis avec un chiffon de velours.)

DICTÉES

Soleil de printemps et soleil d'hiver.

Au printemps, qui vient réveiller la terre endormie? C'est un joli prince tout vêtu d'or. On le nomme le Soleil. Oh! je ne parle pas du vieux soleil d'hiver, à la mine renfrognée, qu'on aperçoit tout rouge dans le brouillard, mais du soleil qui paraît en avril et en mai. C'est lui qui fait reverdir les forêts, rend la voix aux oiseaux, et ressuscite les fleurs. — M. BOUCHOR.

Paysage sous la pluie. (*Imparfait.*)

L'homme regardait devant lui. Une éclaircie s'ouvrait dans le rideau de pluie. Alors le paysage apparaissait trempé d'eau. Le chemin de la gare, morne et boueux, s'allongeait jusqu'à la petite ville lorraine, sous des tilleuls lugubres avec leurs branches suintant des humidités verdâtres. Les toits de tuile miroitaient sous la pluie, s'amoncelaient derrière l'enchevêtrement des peupliers. La pluie reprenait: tout devenait vague, imprécis comme une vision de rêve. — D'après E. MOSSELY.

Une heureuse famille.

Les Bozériaux étaient charrons et maréchaux de père en fils; on peut ajouter qu'ils étaient heureux de père en fils. Comment eût-il pu en être autrement? La

modération et la probité étaient de tradition dans la famille. On savait s'y contenter de ce qu'on possédait et ne rien désirer au delà ; et si les lits étaient un peu durs, du moins ceux qui y couchaient n'avaient point de remords qui les empêchassent de dormir : une bonne conscience est le meilleur oreiller.

Et puis, cette vieille maison au toit inégal, aux murs crevassés, s'embellissait pour eux de tant de souvenirs ! Rien n'y manquait de ce qui est nécessaire au bonheur d'honnêtes gens ; la mère de famille savait y maintenir l'ordre et y faire régner l'abondance ; le métier fournissait le pain quotidien et quelque chose de plus ; enfin, on s'aimait. — Mme COLOMB.

RÉCITATION

Degré inférieur.

Le colimaçon, par CHARLES MARELLE.

- | | |
|---|--|
| 1. Colimaçon est un boudeur
Qui n'est jamais de bonne humeur. | 4. Dès qu'on le touche, il crie, il pleure ;
Il boude pendant un quart d'heure. |
| 2. Avec lui, si quelqu'un veut rire,
Heu ! dans sa coque il se retire. | 5. Allons, colimaçon mignon,
Il faut être bon compagnon. |
| 3. Les autres sont tous à jouer :
Lui reste seul à sommeiller. | 6. Montre une corne, une petite,
Montre tes quatre cornes, vite. |

Degrés moyen et supérieur.

Le courage, par J. AICARD.

Le courage n'est pas seulement au soldat ;
Il n'est pas seulement à l'homme qui se bat
Pour défendre un pays qui pense et qui travaille :
La vie est elle-même un vrai champ de bataille,
Où chaque travailleur a son courage à lui.
Fuir le travail qu'on doit, c'est encor avoir fui !
Tout le monde partout travaille dans le monde ;
Le pêcheur ne craint pas le vent qui souffle et gronde...
Il lutte avec la mer pour prendre le poisson ;
Parfois le soleil tue, au temps de la moisson ;
Le carrier meurt, rongé de poussières malsaines ;
Le bûcheron, parfois, tombe du haut des chênes,
Le maçon, le couvreur, du faite des maisons ;
Le pauvre balayeur respire des poisons....
— Et moi, moi qui n'ai pas beaucoup de peine à vivre,
N'ayant qu'à fatiguer mes bons yeux sur mon livre,
Pour apprendre à chérir ceux qui travaillent tant,
Je dirais toujours : Non ! Je serais mécontent ?...
La vie est un combat : je veux remplir ma tâche.
Celui qui fuit le champ du travail est un lâche !

HISTOIRE

La leçon en plein air.

Helvètes et Romains. — Orgétorix.

Nous fûmes un jour, avec nos deux classes — première année du degré moyen — à l'orée du bois, voir les pierres druidiques. Celles-ci dûment examinées avec simulacre de sacrifice d'une fillette, puis d'un garçonnet, nous passâmes à la leçon d'histoire :

« La classe A représente les Romains, la classe B, les Helvètes. Ami est Diviko, René le général romain. Les Helvètes descendront de leurs montagnes et arriveront dans la plaine de la Garonne où les Romains s'exercent, expliquons-nous. »

Sitôt dit, sitôt fait. Nos Romains s'alignent : un... deux... un... deux.... Soudain, sous la feuillée, un cri retentit : Helvètes ! Helvètes ! crient nos guerriers en dévalant la pente. Ce fut une mêlée épique qui ne laissa pas de nous effrayer quelque peu : des bras, des jambes, des chapeaux volant en l'air, des branches feuillées claquant au vent et les cris : Helvètes ! Rome ! dominant le tapage. Soudain, un silence : au détour d'un buisson les deux chefs sont en présence. Le sort des armées — ô sagesse enfantine ! — va se décider. Diviko trapu, courtaud, rougeaud a tôt fait de mettre sur le dos le Romain pâle et efflanqué. La bataille est terminée... croyons-nous. Ah ! bien oui. Deux Helvètes apportent le joug, mais les Romains refusent de se soumettre et des scènes inénarrables s'engagent. Chaque Helvète s'empare d'un Romain et celui-ci, malicieux, s'efforce à faire passer avec lui son adversaire pâle de rage, sous le joug. Force nous est d'arrêter le conflit.

Deuxième acte, plus calme. De retour sur leurs montagnes les Helvètes organisent l'assemblée du peuple. « On ne v.. v. veut pas les f.. f. filles », bégaie Félix. Dociles, les fillettes s'écartent. Sur une haute pierre, Diviko et ses anciens s'affublent de longues barbes de mousse. Ils ont vieilli, n'est-ce pas. Orgétorix, un petit bonhomme fûté, aux yeux brillants, fait de la propagande électorale : « Il faut me nommer roi », dit-il. Voici un récalcitrant. Horreur ! Orgétorix lui passe une pomme à moitié rongée, et l'autre acquiesce. Enfin, le délateur s'avance : « Orgétorix veut être roi », crie-t-il.

Un ancien se lève : « La loi helvète condamne à mort quiconque veut être roi. Allez chercher Orgétorix. » Mais Orgétorix se frappe et tombe. La leçon est finie.

Le lendemain il s'agit, en classe, de raconter l'histoire jouée la veille. J'avise Daniel.

Daniel est un peu sourd, un peu lent, un peu lourd. Il est toujours très surpris quand on l'appelle. Il répond par monosyllabes... quand il répond. Mais aujourd'hui il se lève et débite d'un trait : « Orgétorix a dit à ses camarades : Il faut me nommer roi. Alors un des camarades l'a redit à Diviko. Diviko a dit : Rien de ça ; en Helvétie, c'est défendu d'être roi. Et il a envoyé un gendarme pour dire à Orgétorix de paraître en municipalité. Alors Orgétorix a dit : Je suis perdu, et il s'est tué avec un couteau. »

Jamais Daniel n'en a dit autant, aussi est-il très fier. Il jette un coup d'œil circulaire et triomphant à ses camarades, se rassied et me regarde fixement. Visiblement, il sollicite mon approbation : « Bravo, Daniel ! »

L. CANTOVA-CHAUSSON.

L'EXPÉRIMENTATION SCIENTIFIQUE A L'ÉCOLE PRIMAIRE

N° 22. Analyse sommaire des minéraux communs.

Les écoliers apportent souvent à leur maître des minéraux à déterminer. Les cailloux blancs, nombreux dans nos contrées, attirent l'attention des enfants et sont les plus fréquemment présentés à l'instituteur. Dans presque tous les cas le caillou blanc est de la silice, SiO_2 , ou du calcaire, CO_3Ca , deux matières bien différentes au point de vue chimique et qu'il ne faut pas confondre. Toutes deux sont blanches ou incolores, ou transparentes, ou encore légèrement jaunâtres. Quelquefois cristallisés, ces deux minéraux présentent des facettes souvent difficiles à identifier. Comment les discerner ? Si les cristaux ont des formes géométriques à peu près parfaites on reconnaîtra les pyramides et les prismes hexagonaux du *quartz* ou *cristal de roche* qui est de la silice, tandis que la *calcite* ou calcaire se présente en rhomboèdres à facettes rhombiques. Si l'*examen cristallographique* sommaire que l'on vient d'indiquer n'est pas possible, des méthodes physique et chimique sont à la portée des élèves. La méthode physique est basée sur la dureté du minéral. La silice *raie* le verre, parce qu'elle est plus dure que lui, alors que le calcaire ne le raie pas, mais est rayé par lui. Dans l'échelle de dureté, la silice a 7 et le verre 6. (Le diamant, le plus dur de tous les corps a 10, et le talc, tendre comme le savon frais, a comme dureté 1.) Si vous hésitez entre la silice et le calcaire, ce qui est facile quand le corps est amorphe (non cristallisé), essayez de rayer une plaque de verre avec le minéral, la réponse est immédiate ; quelques rares silicates ne rayent pas le verre, tel est le cas de l'*amiante* très facile à reconnaître à sa texture fibreuse. La méthode chimique consiste à tenter la décomposition du minéral par un acide fort (acide chlorhydrique ou esprit de sel, HCl , ou bien de l'acide azotique ou eau forte, $\text{Az O}^3\text{H}$, ou encore de l'acide sulfurique ou huile de vitriol, SO_4H_2). L'acide attaque le calcaire, lequel dégage du gaz carbonique, CO_2 , avec effervescence, alors que la silice et ses dérivés (silicates), résistent intégralement à l'acide. Versez donc quelques gouttes d'acide sur le minéral à déterminer : l'effervescence produite accusera immédiatement le calcaire. Si l'action de l'acide est nulle vous avez affaire à de la silice ou à un silicate. Un minéral blanc commun fait exception, c'est le *gypse* ou pierre à plâtre, le sulfate de chaux naturel, SO_4Ca , qui ne fait pas effervescence à l'acide ; il ne peut être confondu avec la silice, car est très tendre et se laisse rayer par l'ongle.

Rappelons encore que la silice et les silicates, dont la dureté est supérieure à 7 dans l'échelle, font feu au briquet (pierre à feu ou silex).

D^r PAUL JOMINI.

COMPTABILITÉ

Compte de caisse.

Dans ce genre de comptes, il n'est question que de l'entrée et de la sortie des **espèces**. Il faut donc éviter d'y faire figurer une *location*, des *denrées* ou un *salairé*, à moins qu'ils n'aient fait l'objet d'un versement en argent.

On inscrit au *Doit* de la Caisse tout l'argent qui y entre et à l'*Avoir* tout celui qui en sort.

Pratiquement, la *Caisse* ne peut pas payer plus qu'elle n'a reçu. Le compte doit donc toujours boucler par un *boni* qui s'inscrit sous la rubrique : *Solde en caisse*.

Compte de Caisse de M. Léonard.

Etablissez le *Compte de Caisse* de M. Léonard pour le mois de janvier 1918, en vous basant sur les données suivantes :

Le 1^{er} janvier, il restait en caisse fr. 54,60 ; le 3, M. Léonard a reçu l'intérêt de fr. 10 000 au 4 1/4 % ; le 5, il a placé fr. 400 à la Caisse d'Epargne ; le 8, il a payé au journalier Pierre 3 1/2 journées de travail à fr. 5,50 l'une ; le 11, il a reçu le prix de 28 l. d'eau de cerise à fr. 5,25 le l. ; le 15, il a payé la note de son tailleur, soit fr. 41,80 ; le 16, il a acheté 20 timbres-poste de 15 c. ; 20 de 2 1/2 c. et 20 cartes postales de 7 1/2 c. ; le 17, il a encaissé 3 mois d'un loyer annuel de fr. 260 ; le 18, il a prélevé fr. 80 pour le ménage ; le 22, il a payé fr. 41,55 pour le remboursement du téléphone ; le 29, il a reçu le montant de 375 fagots à fr. 24 le 100 ; enfin, le 31, il a payé le gage de la servante, soit fr. 45, et réglé la note de l'épicier s'élevant à fr. 37,50, moins 2 % d'escompte.

Compte de Caisse du mois de janvier 1918.		Doit.	Avoir.
1918		F. C.	F. C.
Janvier	1 Solde en caisse,	54 60	
»	3 Reçu l'intérêt de fr. 10 000 à 4 1/4 %,	425 —	
»	5 Placé à la Caisse d'Epargne,		400 —
»	8 Au journalier Pierre, 3 1/2 j. à fr. 5,50,		19 25
»	11 Reçu pour 28 l. eau de cerise à fr. 5,25,	147 —	
»	15 Payé la note du tailleur,		41 80
»	16 Achat de timbres-poste, 20 à 15 c., 20 à 2 1/2 c., 20 cartes à 7 1/2 c.,		5 —
»	17 Encaissé 3 mois de loyer, à fr. 260 par an,	65 —	
»	18 Prélevé pour le ménage,		80 —
»	22 Remboursement du téléphone,		41 55
»	29 Retiré le montant de la vente de 375 fagots à fr. 24 %,	90 —	
»	31 Gage de la servante,		45 —
»	31 Note de l'épicier, fr. 37,50, Escompte 2 %, » 0,75,		
			36 75
»	31 Solde en Caisse pour <i>Balance</i> ;		112 25
	Sommes égales	<u>781 60</u>	<u>781 60</u>

F. MEYER.

LE DESSIN A L'ÉCOLE PRIMAIRE

Ustensiles de cuisine.

Que de modèles aux formes variées nous trouverons dans la cuisine; il y en aura pour tous les degrés. En suspendant certains ustensiles à une ficelle ou à une tringle (fig. 1), les élèves auront non seulement l'occasion d'étudier la forme, mais apprendront aussi à faire des comparaisons : « situations, proportions et couleurs ».

Quand on dessine pour la première fois un objet avec de jeunes élèves, il faut, autant que possible, faire des croquis dans plusieurs positions différentes; par exemple, si c'est un couteau, on pourra le placer horizontalement, puis verticalement, ensuite obliquement. Après, on montrera quelques instants le même objet aux élèves qui devront le dessiner de mémoire dans la même position.

Beaucoup d'ustensiles de cuisine sont ronds, et par conséquent doivent être dessinés en perspective; cependant si les dessins se font dans un but décoratif, on peut les interpréter dans le genre du moulin à café, fig. 12, ou de la tasse, fig. 17. La répétition ou l'alternance d'ustensiles peut donner lieu à de forts jolis motifs décoratifs.

Pour dessiner en perspective les objets, fig. 11, 13, 14, 15 et 16, ayant tous comme élément constructif le cercle, on rappellera aux élèves les modifications qu'il subit suivant sa position par rapport à l'horizon, modifications et déformations que l'œil observe bien plus facilement que sur un objet rectiligne.

Dessin libre : Intérieur de cuisine; travaux de ménage. G. PAYER.

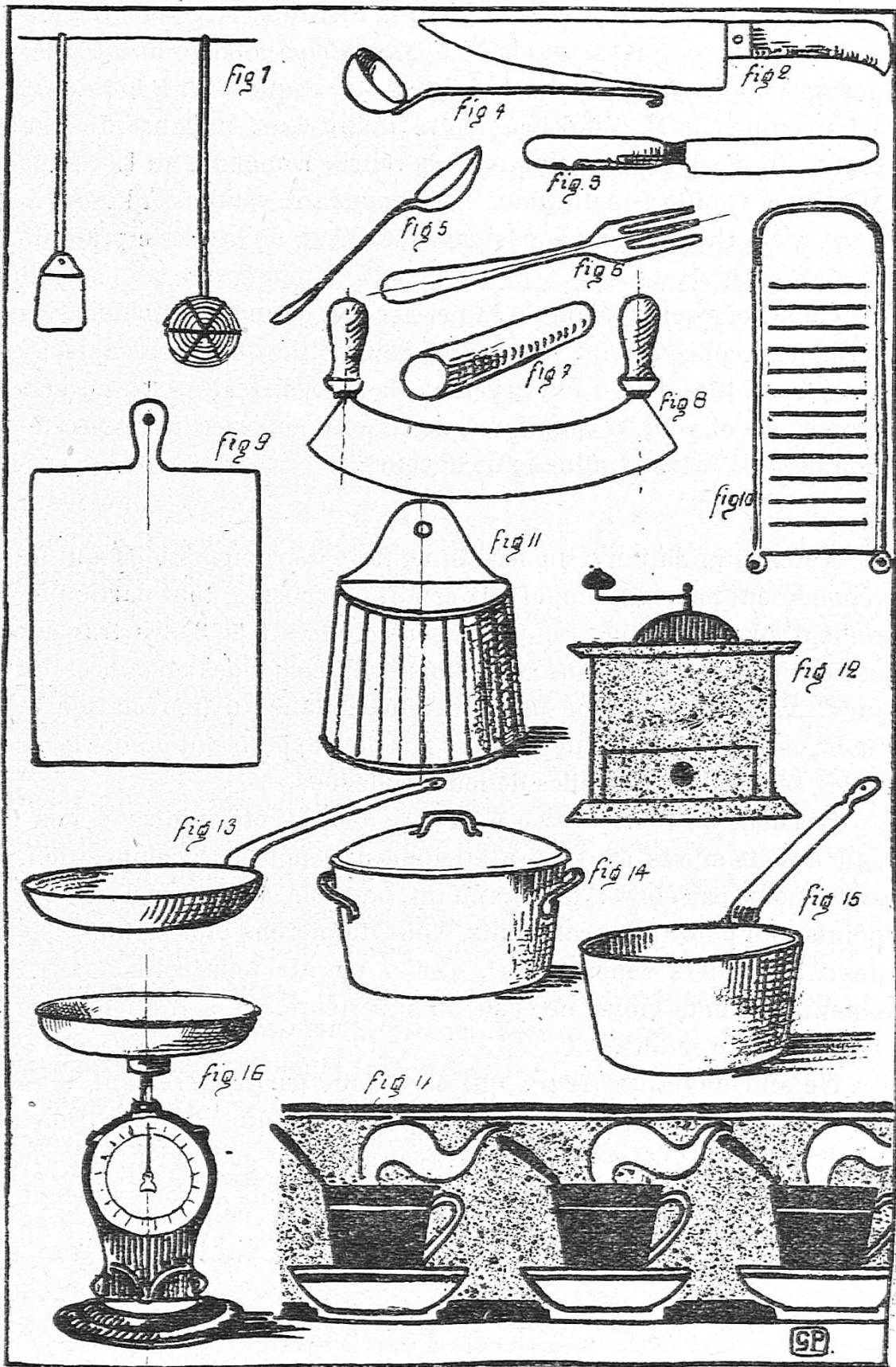
CONCOURS DE FRANÇAIS

Le concours de compositions françaises organisé par l'*Educateur*, dans son numéro du 12 janvier dernier, et destiné aux élèves du degré supérieur de nos classes primaires, a eu un succès réjouissant. Sans doute, le nombre des travaux présentés aurait pu être plus considérable, mais, pour une première expérience, le total obtenu est déjà satisfaisant.

De plus, à côté des concurrents, de nombreux amis de l'école, membres du corps enseignant et parents, se sont intéressés à ce concours et nous ont adressé leurs encouragements. Ce fut, en somme, comme nous l'a écrit un des membres du jury, une heureuse initiative qui a donné des résultats excellents et qui mérite d'être continuée.

* * *

Des travaux nous étant parvenus des cantons de Vaud, Genève et Neuchâtel, le jury de concours a été choisi dans ces trois can-



tons et composé de Mlle Marie Métral, institutrice, collaboratrice de l'*Educateur*, à Genève; de M. Ulysse Briod, maître aux Ecoles normales, ancien rédacteur de la partie pratique de l'*Educateur*, à Lausanne; de M. Vital Huguenin, instituteur, membre du Bureau de la Société pédagogique de la Suisse romande, au Locle; de M. Albert Roulier, instituteur, correspondant vaudois à l'*Educateur*, à La Rippe, et du soussigné, rédacteur de la partie pratique de l'*Educateur*.

Qu'il nous soit permis de remercier ici, d'une façon bien sincère, nos collègues du jury pour l'amabilité qu'ils ont mise à accepter, à titre tout à fait gracieux, la tâche ingrate que nous leur proposons et pour la conscience qu'ils ont apportée à l'appréciation des 164 travaux admis au concours.

* * *

Après élimination d'un certain nombre de compositions qui ne répondaient pas exactement aux conditions posées, tout particulièrement aux conditions indiquées sous chiffres 1 et 3, les travaux ont été communiqués successivement à chacun des membres du jury. Afin d'assurer une parfaite indépendance d'appréciation et une complète impartialité, Mlle et MM. les experts ont donné leurs notes sans connaître celles de leurs collègues.

L'échelle de 1 (*très mal*) à 10 (*très bien*) a été admise et chacun des membres du jury a attribué une note par composition, soit 4 notes par élève; le maximum possible a été ainsi de 200 points pour chacun des candidats. Nous donnerons plus loin la liste des 29 premiers concurrents¹, c'est-à-dire de tous ceux qui ont obtenu une note moyenne égale ou supérieure à 8, soit un total de 160 points au moins.

Un ami de l'*Educateur*, qui s'est tout particulièrement intéressé à notre concours, nous a remis une somme de dix francs pour récompenser les meilleurs travaux; notre journal a accordé une somme semblable dans le même but; nous aurons ainsi le plaisir d'adresser sous peu un modeste souvenir, sous forme d'un livre intéressant, aux cinq premiers lauréats.

¹ Nous tenons les notes attribuées aux autres candidats à la disposition des intéressés. (Joindre les timbres-poste nécessaires pour la réponse.)

* * *

Pour terminer, nous ferons encore les remarques suivantes :

Il y a un peu moins de lauréats chez les garçons (38 %) que chez les filles (62 %) parce qu'il y a eu moins de concurrents garçons (41 % contre 59 %), mais filles et garçons atteignent, à peu de chose près, les mêmes moyennes.

Presque tous les travaux sont écrits en écriture penchée ; 3 candidats seulement emploient l'écriture droite. Les compositions sont généralement bien présentées ; cependant un certain nombre d'élèves n'apportent pas tout le soin désirable à la forme, à l'arrangement et ne s'appliquent pas à bien écrire.

L'orthographe est bonne, même très bonne dans beaucoup de travaux. Dans d'autres, il y a bien des fautes, des fautes d'inattention surtout.

Comme impression générale, on peut être satisfait de la valeur des compositions. Il y a certainement des idées chez beaucoup de nos braves petits concurrents, et ces idées sont très souvent exprimées en jolies phrases bien construites. Par-ci, par-là, cependant, certains candidats émaillent leurs travaux de phrases toutes faites, de clichés, de mots à effet, de formules solennelles dont ils ne peuvent comprendre le sens. Mais à côté de quelques phrases qui ne nous paraissent pas être entièrement sorties de la plume de jeunes enfants, presque toutes les compositions nous donnent l'expression simple et franche, savoureuse parfois dans son incorrection, de la pensée de nos élèves.

« Naïf et naturel, style élégant, intéressant, bien observé, vrai, simplement dit, original, très net, consciencieux, richesse de pensées, vivacité d'impressions, promet beaucoup, fond solide et forme correcte, bien doué et très sensé, beau talent, » telles sont les appréciations que nous relevons — à côté d'autres moins élogieuses, il est vrai — dans la colonne *observations* de la liste de notes d'un des experts.

« J'ai l'impression, nous écrit enfin Mlle Métral que la majorité des travaux sont bons ; que les sujets les mieux traités sont ceux se rapportant à une *description* ou à une *scène vue*. Quant au *pro-verbe* ne nous étonnons pas si c'est le sujet qui a donné le plus de

mal aux concurrents: ils sont encore bien jeunes et manquent de maturité nécessaire pour en expliquer l'application parfaite. »

En résumé, tous les candidats, même ceux qui ne trouveront pas leur nom dans la liste ci-dessous et qui feront mieux une autre fois, peuvent être fiers du travail accompli. Ce premier concours représente pour eux un effort sérieux et cet effort ne restera pas stérile.

JULIEN MAGNIN.

Voici maintenant, par ordre de mérite¹, la liste des élèves ayant présenté les meilleurs travaux :

Rang.	Noms et prénoms.	Classes.	NOTES POUR LES QUATRE RÉDACTIONS.				TOTALS
			A) Descript. d'images, de tableaux.	B) Descript. d'êtres vivants.	C) C ^o e rendu d'observations personnelles.	D) Pensées morales ou proverbes.	
1.	Métaie Hélène, La Sarraz		46	49	48	47	190
2.	Fontannaz Julien, La Sarraz		44	48	46	46	184
3.	Genicot Luce, Crans		48	44	45	46	183
4.	Petermann André, L'Abergement		46	46	47	43	182
5.	Guignard Armande, Vaultion		45	45	44	43	177
6.	Bard Herminie, Renens		45	44	41	46	176
7.	Buffat Emma, Vuarrens		41	45	47	43	176
8.	Cerroti Jeanne, La Roseraie (Genève)		45	45	45	39	174
9.	Resin Berthe, Cronay		45	44	45	39	173
10.	Junod Albert, Venness (Lausanne)		45	44	45	38	172
11.	Borgeaud Alfred, Bavois		44	44	47	37	172
12.	Beeri Charles, Venness (Lausanne)		39	47	39	46	171
13.	Dalmals Alice, La Roseraie (Genève)		43	43	44	41	171
14.	Nicollier Robert, Venness (Lausanne)		42	45	42	40	169
15.	Petermann Marie, L'Abergement		42	43	40	43	168
16.	Perret René, Morrens,		41	45	42	40	168
17.	Thierry Emma, Vuarrens		42	42	45	39	168
18.	Thuillard Hélène, Vuarrens		41	43	44	39	167
19.	Melliger Hermann, Venness (Lausanne)		41	45	42	38	166
20.	Goy Marguerite, Vaultion		43	42	44	37	166
21.	Piot Marthe, Vuarrens		42	43	42	38	165
22.	Jordan Constance, Rueyres		39	40	44	41	164
23.	Chessex Louis, Renens		45	39	41	39	164
24.	Thierry Elisa, Vuarrens		44	41	42	37	164
25.	Leuba Hélène, L'Abbaye		44	42	37	38	161
26.	Chevalley René, Les Hauts-Geneveys		41	41	42	37	161
27.	Guignard Julie, L'Abbaye		45	40	35	40	160
28.	Vallon Paul, Les Hauts-Geneveys		40	39	42	39	160
29.	Wagnière Marie, Ursins		41	43	39	37	160

¹ A égalité de points, nous avons attribué la prééminence aux notes de la quatrième composition qui offrait le plus de difficultés.

ÉDITION J.-H. JEHEBER, GENÈVE

28, RUE DU MARCHÉ, 28

Le succès des livres de **MARDEN** est dû à ce qu'ils apprennent à l'homme à s'affranchir de tous les ennemis de son bonheur, de son ignorance, de ses défauts, ainsi qu'à échapper à l'esclavage du mal. Ils lui font découvrir les forces merveilleuses qui sont en lui et qui l'aident à s'élever au-dessus des soucis, de la crainte, de la tristesse, de tout ce qui le paralyse et l'affaiblit.

L'Attitude victorieuse	Fr. 5 —	Relié	Fr. 6 50
Les Miracles de la Pensée	» 5 —	»	» 6 50
Le Corps et l'Esprit	» 3 50		
La Joie de vivre	» 5 —	»	» 6 50
L'Influence de l'Optimisme	» 2 50	»	» 3 50
Le Succès par la Volonté	» 5 —	»	» 6 50
L'Employé exceptionnel	» 3 —	»	» 4 —

MAIER & CHAPUIS

Rue et Place
du Pont

LAUSANNE

MAISON SPÉCIALE

de

VETEMENTS

pour Messieurs et Enfants.

UNIFORMES Officiers

Toute la

CHEMISERIE

10⁰/₀

au comptant
aux instituteurs
de la S. P. V.



Assurance-maladie infantile

La Caisse cantonale vaudoise d'assurance infantile en cas de maladie, subventionnée par la Confédération et l'Etat de Vaud, est administrée par la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires**.

Entrée en vigueur le 1^{er} octobre 1917.

L'affiliation a lieu uniquement par l'intermédiaire des mutualités scolaires, sections de la Caisse.

Pour tous renseignements, s'adresser à la direction, à Lausanne.

ASSURANCE VIEILLESSE

subventionnée et garantie par l'Etat.

S'adresser à la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires**, à Lausanne. Renseignements et conférences gratuits.

Mobilier scolaire hygiénique

BREVETÉ

Jules Rappa

Ancienne maison A. Mauchain

Genève

La Maison fournit tous les modèles de tables d'école sur demande



Tableaux noirs. Porte-cartes géographiques

Médaille d'or, Paris 1889

Médaille d'or, Genève 1896

Médaille d'or, Paris 1900

TOUT

ce qui a rapport
ou concerne la

MUSIQUE

les

Instruments et leurs Accessoires

en tous genres

HARMONIUMS

et

PIANOS

droits et à
queue

 **TRÈS GRAND CHOIX ET**
POUR TOUTES LES BOURSES

chez

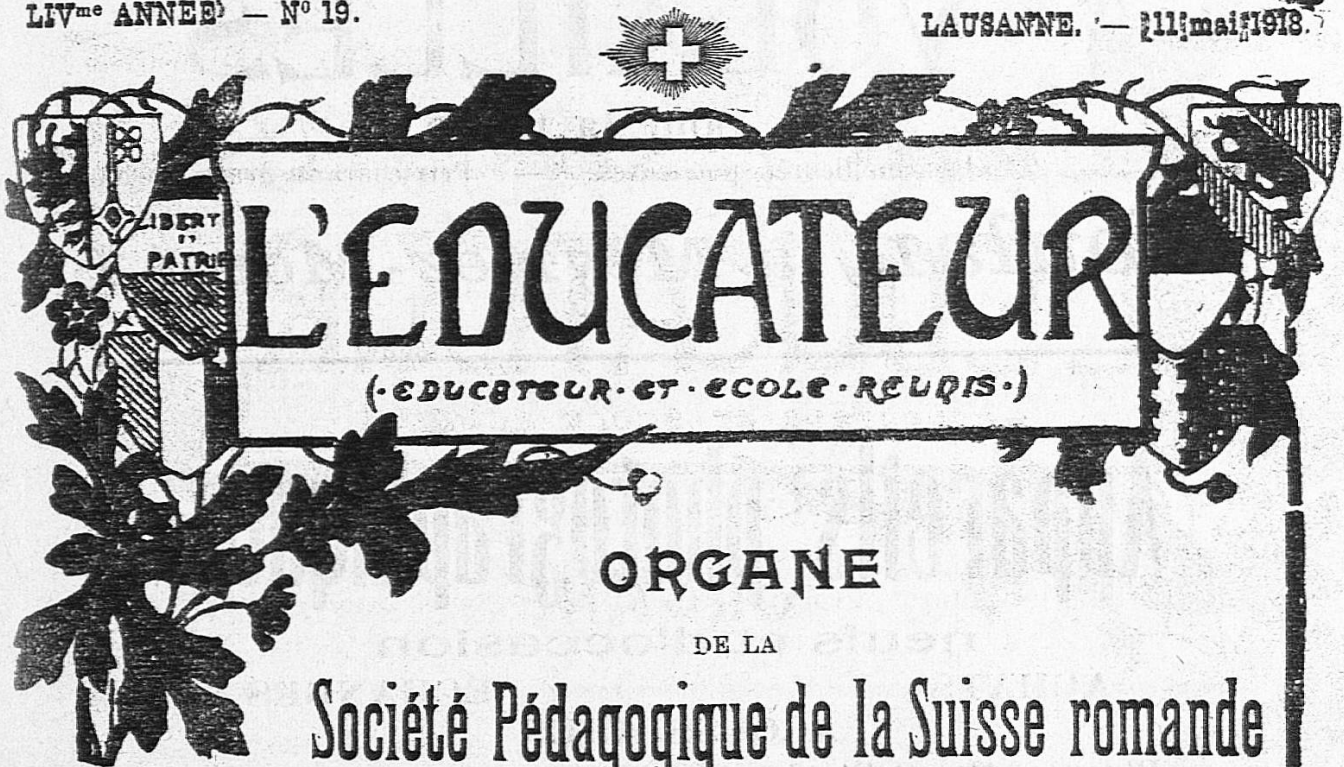
FŒTISCH FRÈRES
S. A.

à Lausanne, Vevey et Neuchâtel

LIBRAIRIE
THÉÂTRALE

Prix spéciaux pour
Instituteurs, Pensionnats
et Prof. de Musique.

LIBRAIRIE
MUSICALE



L'EDUCATEUR

(·EDUCATEUR·ET·ECOLE·REQUIS·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

ERNEST BRIOD

La Paisible, Cour, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

JULIEN MAGNIN

Avenue d'Echallens, 30.

Gérant : Abonnements et Annonces

JULES CORDEY

Avenue Riant-Mont, 19, Lausanne.

Editeur responsable,

Compte de chèques postaux N° II, 125.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : A. Roulier, instituteur, La Rippe.

JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Délémont.

GENÈVE : W. Rosier, conseiller d'Etat.

NEUCHÂTEL : H.-L. Gédet, instituteur, Neuchâtel.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr. ; Etranger, 7 fr. 50

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra un ou deux exemplaires aura droit à un compte-rendu s'il est accompagné d'une annonce.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & C^{ie}, LAUSANNE





VOLAILLES

— pour la ponte. —

Les meilleures pondeuses. — Prix-courant gratis. 6400

Moulan, à Meyriez-Morat 1

Appareils photographiques

neufs et d'occasion

ACHATS

ECHANGES

ACCESSOIRES

Plaques ✻ Pellicules ✻ Films pack ✻ Papiers
Cartes postales

Produits chimiques Expéditions.

CATALOGUES GRATUITS

A. SCHNELL

Place St-François, LAUSANNE.



(J. H. 5699 B.)

Les réclamations de nos abonnés étant le seul contrôle dont nous disposons, priere de nous faire connaître toutes les irrégularités qui peuvent se produire dans l'envoi du journal.

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Places primaires au concours

INSTITUTEUR: Yverdon, fr. 2100 à 2500 pour toutes choses, suivant années de service dans le canton : 17 mai.

INSTITUTRICE: Montricher, classe semi-enfantine fr. 1100, logement, jardin, 4 stères de bois et 100 fagots à charge de chauffer la salle d'école ; 21 mai.

Enseignement secondaire.

Collège mixte d'Echallens. — Une place de **MATRESSE de travaux à l'aiguille et d'économie domestique** est au concours.

Obligations : 5 h. hebdomadaire.

Traitement : 480 fr. par an.

S'inscrire au Département de l'instruction publique, 2^e service, jusqu'au 17 mai, à 6 heures du soir.




Vêtements confectionnés

et sur mesure
POUR DAMES ET MESSIEURS

J. RATHGEB-MOULIN


Rue de Bourg, 35, Lausanne



Draperies, Nouveautés pour Robes.
Trousseaux complets.

Articles pour Blouses. — Costumes. — Tapis. — Rideaux.

Escompte 10 0/0 au comptant.



Favorisez de vos achats les maisons qui font de la réclame dans l'EDUCATEUR.

LIBRAIRIE PAYOT & C^{IE}, LAUSANNE

Quelques livres récents:

Deux livres de récits de guerre:

Souvenirs de guerre d'un sous-officier allemand (1914-1916), publiés avec une préface par L.-P. ALAUX.

Un volume in-16 Fr. 4 50

Ce livre est un document unique : c'est la guerre racontée par un soldat allemand entièrement libre d'esprit et parfaitement sincère.

L'Odyssée d'un transport torpillé, par Y.

Un volume in-16 Fr. 4 50

Un des plus beaux livres publiés pendant la guerre. Ces lettres d'un marin inconnu sont vraiment d'une intensité de vie extraordinaire.

Deux livres sur les affaires de l'après-guerre:

La Politique et les affaires, par BIARD d'AUNET.

Un volume in-16 Fr. 4 50

L'auteur s'attaque victorieusement au problème du rétablissement de la paix entre employeurs et employés.

Problèmes économiques nés de la guerre, par André LEBON.

Un volume in-16 Fr. 4 50

L'auteur, ancien ministre, passe en revue les questions que va poser la reprise générale des affaires après la guerre.

Deux romans:

Le Mariage de Lison, par Antoine REDIER.

Un volume in-16 Fr. 4 50

Le gros succès des deux premiers livres d'Antoine Redier sera dépassé par ce nouveau roman, œuvre délicieuse où s'affirme la maîtrise d'un remarquable et charmant écrivain.

Un tel de l'armée française, par Gabriel-Tristan FRANCONI.

Un volume in-16 Fr. 4 50

Une voix est montée des tranchées, franche, cordiale, vibrante, c'est celle d'*Un tel*, citoyen soldat. Les maîtres de la pensée française ont nommé l'auteur *Lauréat de la Bourse Nationale de Voyage*.